

RAPPORT DE LA TD SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES PERSONNES

Le Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») est déterminé à respecter la protection des droits de la personne et s'oppose à toute forme d'esclavage moderne et de traite des personnes¹⁾. Nous comprenons le rôle important que nous jouons dans le soutien des droits de la personne et nous entendons éviter d'avoir une incidence négative sur les droits de la personne ou d'y contribuer.

Le Rapport de la TD sur l'esclavage moderne et la traite des personnes (le « rapport ») est publié conformément²⁾ :

- au paragraphe 54(1) de la *Modern Slavery Act* du Royaume-Uni (2015) (la « loi britannique ») au nom de la TD et de ses filiales TD Global Finance unlimited company (« TDGF »), TD Bank Europe Limited (« TDBEL ») et TD Execution Services Limited (« TDESL »); et
- au paragraphe 14 de la *Modern Slavery Act* (2018) de l'Australie (la « loi australienne »; collectivement avec la loi britannique, les « lois ») au nom de Toronto Dominion (South East Asia) Limited (« TDSEA »); TD Securities USA LLC (« Valeurs Mobilières TD aux États-Unis »); Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« TD Epoch »).

Le présent rapport traite des approches et des mesures adoptées par ces entités au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2025.

1. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La TD et ses filiales, y compris TDGF, TDBEL, TDESL, TDSEA, Valeurs Mobilières TD aux États-Unis, GPTD et TD Epoch, sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (« nous », « notre » ou « nos »)³⁾. La TD, dont le siège social est à Toronto, au Canada, compte plus de 100 000 employés. La TD exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis, mais elle est également présente dans d'autres régions comme le Royaume-Uni, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

La TD s'approvisionne principalement en biens et en services auprès de fournisseurs tiers qui sont majoritairement établis au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'auprès de fournisseurs établis dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Inde, l'Irlande et Singapour. Les biens et services sont acquis de façon concurrentielle par l'entremise de notre programme centralisé d'approvisionnement.

La TD est une banque sous réglementation fédérale assujettie à la *Loi sur les banques* du Canada. Elle exerce ses activités dans plusieurs secteurs clés : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et TD Assurance et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires de gros offre des services à plus de 10 000 entreprises, organismes gouvernementaux et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux du monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion de patrimoine de la Banque et leurs clients. Le portefeuille brut de prêts de Valeurs Mobilières TD se chiffrait à 97,7 G\$. TDBEL, TDGF, TDESL, TDSEA et Valeurs Mobilières TD aux États-Unis exercent toutes leurs activités dans le secteur Services bancaires de gros.

TDBEL et TDESL sont constituées en société et ont leur siège social au Royaume-Uni. Elles comptent environ 630 employés. TDGF est constituée en société et a son siège social en république d'Irlande. Elle compte environ 249 employés. TDBEL, TDGF et TDESL ne détiennent ni ne contrôlent d'autres entités et s'approvisionnent en biens et services auprès de fournisseurs établis dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande, les États-Unis et le Canada.

TDSEA est une société à responsabilité limitée constituée et a son siège social à Singapour. Elle compte environ 89 employés. Valeurs Mobilières TD aux États-Unis est une société à responsabilité limitée constituée et a son siège social aux États-Unis. Elle compte environ 2 683 employés. TDSEA et Valeurs Mobilières TD aux États-Unis ne détiennent ni ne contrôlent d'autres entités. TDSEA s'approvisionne en biens et services auprès de fournisseurs établis dans d'autres pays comme Singapour et les États-Unis, ainsi que le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie. Valeurs Mobilières TD aux États-Unis s'approvisionne en biens et services auprès de fournisseurs établis dans d'autres pays comme les États-Unis et le Canada, ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande.

1) Nous utilisons l'expression « esclavage moderne » pour désigner le travail forcé, le travail des enfants et d'autres formes d'esclavage.

2) Selon les lignes directrices fournies par le gouvernement du Canada, la TD a déterminé qu'elle n'était pas tenue de soumettre un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Le présent rapport s'aligne toutefois sur l'esprit des exigences de déclaration prévues par cette loi.

3) Des précisions sur les principales filiales de la TD et leur emplacement figurent à la note 31 du rapport annuel consolidé de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

GPTD est constituée en société en vertu des lois de l'Ontario et a son siège social au Canada. TD Epoch a son siège social aux États-Unis et possède une succursale en Australie afin d'offrir un soutien à ses clients et à ses clients potentiels dans la région. GPTD et TD Epoch comptent environ 1 000 employés qui sont principalement basés au Canada et aux États-Unis, respectivement. GPTD (et ses filiales en propriété exclusive, GMI Servicing Inc. et Gestion privée TD Waterhouse Inc.) et TD Epoch s'approvisionnent en biens et services auprès de fournisseurs tiers qui sont majoritairement établis au Canada et aux États-Unis.

GPTD offre ses solutions de placement à des entreprises, des caisses de retraite, des fonds de dotation, des fondations et des investisseurs individuels. De plus, GPTD gère des actifs pour le compte de près de trois millions de porteurs de parts et offre une gamme très diversifiée de solutions de placement incluant des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse et des portefeuilles gérés par des professionnels. GPTD gère des actifs d'environ 530 milliards de dollars canadiens.

TDSEA, Valeurs Mobilières TD aux États-Unis, GPTD, TD Epoch (qui sont les entités déclarantes australiennes aux fins de la *Modern Slavery Act* de 2018 de l'Australie) et La Banque Toronto-Dominion au sens large (qui n'exerce pas d'activités en Australie et n'est pas considéré comme une entité déclarante au sens de la loi australienne) n'exercent pas d'activités et ne se présentent pas comme exerçant des activités bancaires en Australie ou comme des banques au sens de la *Banking Act 1959* (Cth) de l'Australie.

2. RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous sommes conscients du risque d'esclavage moderne relevé par les observateurs des droits de la personne⁴⁾ pour les institutions financières, notamment le risque opérationnel que les services financiers puissent être utilisés, directement ou indirectement, pour soutenir des activités liées à l'esclavage moderne et à la traite des personnes. Les risques liés à la chaîne d'approvisionnement comprennent également la production de certains biens (p. ex. appareils électroniques, mobilier de bureau et vêtements), le recours à des services auprès de tiers (p. ex. agences de recrutement, services d'externalisation et services d'accueil), ainsi que le financement, l'achat et le commerce de métaux raffinés.

La TD a mis en place des politiques, des processus de diligence raisonnable, des outils et des programmes de formation qui contribuent à atténuer le risque d'esclavage moderne et de traite des personnes dans ses activités et dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement, et qui renforcent son engagement à respecter et à soutenir les droits de la personne. Les activités de la TD sont intégrées à l'échelle mondiale. Nos politiques et procédures fondamentales en matière de gestion des risques sont établies à l'échelle mondiale et mises en œuvre par les filiales de la TD. Quelques exemples sont présentés tout au long du rapport⁵⁾.

Métaux raffinés

Même si cela représente une très faible part des activités de la TD, en marge de ses activités principales, la TD exploite une petite activité de vente au détail et de métaux précieux à l'échelle mondiale. Les organisations internationales sont conscientes qu'il existe des risques dans les chaînes d'approvisionnement des minéraux en raison des conditions d'extraction, de commerce ou de manutention des minéraux, qui, par leur nature, comportent un risque accru d'impacts négatifs⁶⁾. En conséquence, nous avons mis en place des mesures pour l'approvisionnement responsable en métaux précieux.

Bureau de Marchés mondiaux – Métaux

Notre bureau mondial de Marchés mondiaux – Métaux propose des solutions de financement et de couverture aux clients du secteur des métaux tout au long du cycle de vie du commerce des produits de base, en mettant l'accent sur l'Amérique du Nord et l'Europe. TD Bank est un membre teneur de marché de la London Bullion Market Association (« LBMA ») et adhère à la norme LBMA Good Delivery, qui établit les normes et les pratiques gagnantes attendues des participants au marché mondial de gros des métaux précieux. La LBMA a élaboré ces normes pour les barres de métaux précieux jugées acceptables ainsi qu'un programme d'orientation sur l'approvisionnement responsable à l'intention des affineurs inscrits sur la liste Good Delivery, afin que les métaux précieux provenant de zones touchées par des conflits et de zones à haut risque soient approvisionnés de façon responsable et ne contribuent pas au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes ni aux violations des droits de la personne. Le bureau de Marchés mondiaux – Métaux s'approvisionne exclusivement en métaux précieux auprès d'affineurs approuvés par la LBMA ou de participants au marché de la LBMA.

4) Notamment l'indice mondial de l'esclavage de Walk Free et la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du Department of Labor des États-Unis.

5) Sauf indication contraire, ces politiques, processus de diligence raisonnable et programmes de formation s'appliquent à l'échelle de l'entreprise à La Banque Toronto-Dominion et à ses filiales énoncées dans le présent rapport. Par conséquent, nous avons fourni une seule description globale aux présentes.

6) OCDE (2016). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* : Troisième édition, Éditions OCDE, Paris.

Bureau de détail des métaux précieux

Notre bureau de détail des métaux précieux travaille de concert avec le bureau de Marchés mondiaux – Métaux pour gérer le risque au jour le jour et le risque intrajournalier lié à ses activités de métaux précieux physiques. Sa clientèle partout au Canada est servie par l'entremise d'achats et de ventes en ligne et en succursale de pièces et de lingots d'or, d'argent et de platine. Les stocks sont approvisionnés auprès de fournisseurs qui sont assujettis aux processus d'intégration, de diligence raisonnable et de gestion continue des risques à l'échelle de la TD. Ces fournisseurs sont examinés et intégrés conformément aux normes de la TD et s'alignent sur les cadres reconnus du secteur, y compris la norme LBMA Good Delivery et les principes d'approvisionnement responsable, conçus pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement en métaux précieux éthiques et transparentes.

3. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Nos politiques et processus de diligence raisonnable peuvent être divisés en trois groupes : nos fournisseurs tiers, nos employés et employés contractuels, et nos clients.

Nos fournisseurs tiers

Les fournisseurs tiers nouveaux ou potentiels procurant des biens et des services par l'entremise du Groupe de l'approvisionnement centralisé de la Banque doivent s'inscrire dans un système réservé aux fournisseurs et confirmer à la TD qu'ils exercent leurs activités conformément à son Code de conduite des fournisseurs, qui inclut la protection des droits de la personne et les pratiques de travail équitables.

Les normes contractuelles des contrats négociés (généralement pour les opérations considérées comme des opérations à risque élevé ou moyen selon certains critères) et les modèles de contrat exigent que les tiers se conforment aux lois applicables et s'abstiennent de s'engager dans des pratiques d'affaires inéquitables, trompeuses, abusives ou contraires à l'éthique. Les normes contractuelles précisent aussi : a) l'obligation pour le tiers d'informer la TD des mesures d'application de la loi ou d'autres mesures réglementaires auxquelles il est assujéti ou des accusations de non-conformité aux mesures d'application de la loi ou à d'autres mesures réglementaires portées à son encontre, et de communiquer à la TD ses plans de mesures correctives; et b) le droit de la TD de mettre fin au contrat pour motif valable, ce qui comprendrait le non-respect des lois applicables par le tiers.

Le Code de conduite des fournisseurs précise les valeurs et les normes auxquelles les fournisseurs tiers et leurs sous-traitants doivent se conformer pour faire affaire avec la TD. Plus précisément, les fournisseurs tiers doivent avoir des lignes directrices, des politiques et des pratiques diffusées à l'échelle de leur entreprise, soutenues par tous les niveaux de la direction et appliquées dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs contient six critères liés aux questions de l'esclavage moderne et de la traite des personnes.

Conformité juridique	Respect des lois, des exigences réglementaires et des obligations contractuelles applicables qui visent les biens et les services fournis à la TD.
Respect des droits de la personne	Respect des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, notamment les droits à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la liberté de pensée et d'expression et à l'égalité.
Pratiques de travail équitables	Respect des lois applicables sur le travail et l'emploi, y compris celles qui concernent les taux de rémunération et les conditions d'emploi. Tolérance zéro à l'égard du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des personnes ou d'autres formes d'esclavage moderne dans les activités, les installations ou la chaîne d'approvisionnement.
Politique de santé et sécurité	Mesures propices à un environnement et des conditions de travail sécuritaires et sains, conformes aux lois applicables relatives à la santé et à la sécurité. Culture d'entreprise qui favorise des pratiques de sécurité visant à réduire au minimum les risques d'accident, de blessure, de maladie ou de décès. Directives et mesures de santé et sécurité documentées (y compris pour le signalement des accidents et l'évacuation d'urgence).
Code de conduite et d'éthique professionnelle	Lignes directrices sur le rendement au travail qui définissent les attentes de l'entreprise en matière d'éthique, de morale et de respect de la loi.
Responsabilité d'entreprise	Politiques, pratiques et production de rapports pertinents qui témoignent de l'engagement à l'égard de la responsabilité d'entreprise sur les questions environnementales, sociales et éthiques.

En ce qui concerne nos fournisseurs tiers, nous adoptons une approche d'intégration mesurée, fondée sur les risques, et prenons la décision de les intégrer en fonction des risques présentés par chacun d'entre eux et de la capacité de la Banque à gérer ces risques.

Le cadre, la politique et les normes de gestion des risques liés aux tiers de la Banque établissent les exigences de notre programme et sont harmonisés avec les attentes des organismes de réglementation. Les tiers doivent faire l'objet d'une évaluation des risques et d'un processus de diligence raisonnable afin d'évaluer les risques inhérents et résiduels liés à la relation avec le tiers avant leur intégration. Le programme exige également un suivi continu de la relation, effectué périodiquement selon une fréquence fondée sur le risque, y compris une évaluation des politiques environnementales et sociales du tiers, notamment en ce qui a trait à l'esclavage moderne, lorsque cela est jugé nécessaire.

Nos employés et employés contractuels

Nos employés

Nous nous efforçons d'adhérer à l'ensemble de la législation et des normes prescrites en matière d'emploi touchant notamment l'équité salariale, les heures de travail et le travail des enfants. Lorsque la loi le permet, les nouveaux employés sont soumis à des vérifications fondées sur les normes, les lois et les règlements applicables en matière d'emploi. De plus, selon la Politique de respect en milieu de travail de la TD, tous les employés et administrateurs qui travaillent pour le compte de la TD doivent traiter avec dignité et respect tous les employés, administrateurs et travailleurs tiers ou autres personnes qui font ou cherchent à faire affaire avec la TD et favoriser un milieu exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

En vertu du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD, tous les employés et tous les membres du conseil d'administration de la Banque, y compris les administrateurs des filiales en propriété exclusive de la TD, doivent évaluer si les décisions d'affaires qu'ils ont à prendre et les gestes qu'ils ont à poser pour le compte de l'entreprise sont honnêtes et équitables, et conformes à son appétit pour le risque. Notre Code de conduite et d'éthique professionnelle réaffirme les exigences de la Politique de respect en milieu de travail de la TD mentionnée ci-dessus. Tous les employés et administrateurs actifs dans le monde sont tenus de suivre la formation annuelle sur le Code de conduite et d'éthique professionnelle et d'attester qu'ils s'y conforment.

Les employés admissibles aux États-Unis doivent s'engager chaque année à respecter la Politique de lutte contre la traite des personnes qui a été adoptée conformément à la *Federal Acquisition Regulation* des États-Unis. La Politique de lutte contre la traite des personnes interdit, entre autres, la traite d'êtres humains et certaines pratiques relatives au recrutement, notamment la facturation de frais de recrutement aux employés et le refus de l'accès à leurs pièces d'identité.

Les employés admissibles au Royaume-Uni sont également assujettis au UK Employee Handbook, ceux en Irlande à l'Ireland Employee Handbook et ceux à Singapour au Singapore Employee Handbook, chacun exprimant l'engagement à fournir un environnement de travail libre de toute violence, de tout harcèlement et de toute discrimination, où chaque employé, chaque client et chaque travailleur tiers est traité avec dignité et respect. Ces documents précisent aussi les démarches que les employés doivent suivre s'ils sont préoccupés par, ou s'ils soupçonnent, l'existence d'un tel comportement, notamment en communiquant avec la ligne de dénonciation.

Nos employés contractuels

Lorsque la loi le permet, les travailleurs occasionnels sont soumis à des vérifications fondées sur les normes, les lois et les règlements applicables en matière d'emploi. De plus, lorsque la TD conclut des ententes avec des agences de placement participant au programme d'embauche des employés contractuels de la TD, la TD exige que ces tiers attestent que toutes ces personnes sont admissibles et autorisées à travailler dans le pays en question. Tous les employés contractuels recrutés dans le cadre de ce programme doivent attester, au début de leur contrat (et ensuite chaque année), qu'ils ont lu et compris le Code de conduite des employés contractuels de TD et qu'ils s'y conforment de façon continue.

De même, la Politique de respect en milieu de travail de la TD exige que les employés contractuels recrutés dans le cadre du programme d'embauche des employés contractuels de la TD traitent avec dignité et respect tous les employés, administrateurs et travailleurs tiers et autres personnes qui font ou cherchent à faire affaire avec la TD et favorisent un milieu exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

Nos clients

La TD sait que le système financier dans lequel elle exerce ses activités et les services qu'elle fournit à ses clients peuvent être utilisés pour des activités illégales.

Le programme de gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF) du Groupe Banque TD vise à prévenir, à détecter et à signaler les risques de crimes financiers, soutenu par des pratiques de gouvernance et de contrôle, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBCA) et de lutte contre le financement d'activités terroristes (LCFAT), incluant la traite des personnes, de sanctions et de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (LCTIC). Le programme établit des exigences et des normes minimales claires à l'échelle de l'entreprise et s'appuie sur un modèle à « trois lignes de défense » pour favoriser une surveillance et une responsabilisation rigoureuses en matière de risques liés aux crimes financiers. La première ligne de défense gère et surveille les risques, en plus d'appliquer les mesures de contrôle et les processus établis par la seconde ligne de défense. La seconde ligne de défense élabore les politiques, normes et lignes directrices, supervise la mise en œuvre du programme et présente des rapports au conseil d'administration. La troisième ligne de défense, l'audit interne, évalue de manière indépendante l'efficacité des politiques, procédures et contrôles pour permettre la prise de mesures correctives et la présentation de rapports transparents au conseil d'administration.

Le programme de GRCF de la TD comprend la surveillance des opérations et des activités des comptes des clients afin de repérer et de signaler, aux autorités appropriées, les cas d'activités suspectes, de financement d'activités terroristes et d'opérations ou d'activités interdites sous peine de sanctions.

La TD participe également à des partenariats public-privé pour lutter contre les crimes financiers comme la traite des personnes et l'exploitation des enfants. Grâce à ces collaborations, la TD échange légalement des renseignements sur les tendances émergentes et les indicateurs financiers avec des organismes externes. La TD comprend ces enjeux et s'engage à améliorer ses capacités de surveillance et de détection dans la lutte contre les crimes financiers.

GPTD est un signataire des Principes pour l'investissement responsable depuis 2008. À ce titre, GPTD produit régulièrement des rapports sur son approche en matière d'investissement et de gérance durable, ainsi que sur ses activités d'analyse du risque environnemental et social. Les sociétés reconnues complices d'atteinte aux droits de la personne s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et d'atteinte à la réputation, ainsi qu'à d'éventuelles difficultés opérationnelles pouvant se répercuter sur leurs résultats financiers. Lorsqu'une recherche de GPTD révèle un risque élevé lié à un placement précis, elle engage un dialogue avec la société investie pour aborder la question des droits de la personne. GPTD peut également soutenir les résolutions des actionnaires demandant des évaluations du risque lié aux droits de la personne, le cas échéant, et participer à des initiatives sectorielles sur ces enjeux.

Pour en savoir plus sur les politiques en vigueur, y compris celles mentionnées dans ce rapport, veuillez consulter notre page [Ressources supplémentaires en matière de durabilité](#).

Les enjeux sociaux, qui incluent les droits de la personne, sont également abordés dans nos cadres et processus de gestion des risques commerciaux. Le cadre de gestion des risques de la TD décrit la façon dont la Banque régit et gère les risques, y compris le risque social. Il est appuyé par des cadres de travail, des politiques, des procédures et des pratiques de détermination, d'évaluation, de mesure, de contrôle et de signalement des risques. En ce qui concerne les prêts autres que de détail, la Banque adopte une approche mesurée, axée sur le client et fondée sur le risque social. Lorsqu'une évaluation indique un niveau de risque élevé, la Banque suit un processus de diligence raisonnable accrue qui peut comprendre l'utilisation d'outils comme les cotes de risque sectoriel, les questionnaires aux clients et leur participation, les recherches sur les secteurs d'activité et les analyses des médias, le cas échéant. Au cours de l'exercice 2025, nous avons amélioré notre processus d'évaluation du risque environnemental et social grâce au lancement d'une plateforme utilisée par nos secteurs d'activité autres que de détail pour mener des évaluations des risques environnementaux et sociaux. Veuillez consulter la section 3.4 pour une description de cet outil.

3.1 Formation

Tous les employés de la TD doivent suivre la formation en ligne annuelle obligatoire sur la GRCF dans le cadre du programme de GRCF. Élaborée par des experts en GRCF et accessible dans le système de gestion de la formation de la TD, cette formation traite des risques de blanchiment d'argent liés à la traite des personnes, explique la nature et l'incidence sociétale de la traite des personnes et décrit les procédures pour signaler les activités suspectes potentielles.

Annuellement, tous les employés et administrateurs doivent suivre la formation en ligne sur le Code de conduite et d'éthique professionnelle. Celle-ci comprend des scénarios basés sur des situations réelles pour lesquels ils doivent répondre correctement aux questions avant de poursuivre le cours. Les employés et administrateurs doivent également attester avoir lu et compris le Code de conduite et d'éthique professionnelle et certifier leur conformité actuelle et continue à celui-ci.

Annuellement, la TD confirme au Comité de gouvernance du conseil d'administration de la TD que tous les employés et administrateurs tenus de suivre la formation en ligne sur le Code de conduite et d'éthique professionnelle ainsi que l'attestation l'ont fait.

3.2 Mécanismes de plainte

Le site Signalements concernant la conduite et l'éthique professionnelle à la TD offre un canal de communication confidentiel et anonyme que chacun, à l'interne et à l'externe, peut utiliser pour signaler des problèmes éthiques ou juridiques sans crainte de représailles. Les clients de la TD peuvent aussi déposer des plaintes par les canaux de service à la clientèle énumérés dans notre page Web Résolution de vos plaintes.

Le Code de conduite et d'éthique professionnelle exige des employés de la TD et des membres du conseil d'administration qu'ils signalent toute conduite enfreignant le Code dont ils ont connaissance ou qu'ils soupçonnent. Les employés peuvent communiquer avec Entre nous, Bureau de l'ombudsman des employés afin d'obtenir des conseils confidentiels, impartiaux et informels sur la façon d'exprimer une préoccupation.

3.3 Mesures correctives

En partenariat avec Services aux victimes Toronto, la TD participe au programme Rebâtir (anciennement connu sous le nom de Recover). Dirigé par Services aux victimes Toronto, le programme soutient les survivants de la traite des personnes à travers le Canada qui ont été victimes de dettes frauduleuses ou coercitives, et plaide auprès des créanciers canadiens pour annuler les dettes contractées pendant qu'ils étaient victimes de traite.

En 2021, le programme Rebâtir a sollicité la TD pour établir un processus visant à aider les survivants à soulager leurs dettes accumulées. Notre équipe Assistance TD a collaboré avec les équipes pertinentes de la Banque et consulté des institutions financières paires pour élaborer un processus exhaustif conçu pour soutenir ces clients. En 2025, nous avons annulé les dettes de dix clients portant des dettes coercitives, appuyant ainsi ces survivants de la traite des personnes dans leur chemin vers la guérison. De plus, dans le cadre de La Promesse TD Prêts à agir, la TD a accordé à Services aux victimes Toronto une subvention de 360 000 \$ sur trois ans pour appuyer l'expansion du programme.

3.4 Évaluation de l'efficacité de notre approche

La TD examine régulièrement ses politiques et approches en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, qui peuvent inclure l'esclavage moderne et la traite des personnes, et peut apporter des changements lorsque les indicateurs suggèrent un besoin d'amélioration.

Au cours de l'exercice 2025, la TD a entrepris plusieurs activités visant à renforcer sa surveillance et sa réponse aux risques liés à l'esclavage moderne, notamment :

- **Gestion des risques liés aux tiers :** Nous examinons périodiquement nos processus de gestion des risques liés aux tiers. À la suite d'un examen de ces processus en 2024, nous avons apporté des améliorations à notre programme de gestion des risques liés aux tiers afin de mieux intégrer les considérations relatives au risque environnemental et social posé par nos fournisseurs tiers, dont les risques d'esclavage moderne. En 2025, dans le cadre de ce programme amélioré, nous avons évalué le risque environnemental et social de 96 fournisseurs importants, notamment le risque lié à l'esclavage moderne. En 2026, nous continuerons d'examiner nos processus et procédures pour renforcer la détection des risques environnementaux et sociaux liés aux tiers et améliorer davantage la façon dont nous les détectons et les évaluons, y compris le risque lié à l'esclavage moderne.
- **Évaluations du risque environnemental et social pour les prêts autres que de détail :** En 2025, la TD a amélioré son processus d'évaluation du risque environnemental et social pour les prêts autres que de détail (y compris les évaluations portant sur les risques d'atteinte aux droits de la personne et d'esclavage moderne) en lançant un nouvel outil – le portail sur le risque environnemental et social, une plateforme infonuagique – où le risque environnemental et social présenté par nos clients de ce secteur peut être évalué, signalé et surveillé. Cela nous a permis de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer l'efficacité de nos processus existants d'évaluation du risque environnemental et social.
- **Formation :** En 2025, la TD a enrichi le contenu sur l'esclavage moderne et la traite des personnes dans sa formation obligatoire sur la GRCF, requise pour tous les employés. Une formation spécialisée a également été offerte aux équipes d'enquêtes de GRCF pour améliorer la détermination et le signalement des cas potentiels de traite des personnes. La TD a aussi présenté des témoignages d'un survivant et d'un organisme à but non lucratif soutenant les victimes, renforçant ainsi la sensibilisation à l'échelle de l'entreprise. La formation et la sensibilisation demeurent au cœur des efforts continus de remédiation de la TD dans le cadre du programme de GRCF.

4. NOTRE PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE GOUVERNANCE

Dans la préparation du présent rapport, la Banque a consulté diverses équipes de l'entreprise, notamment Gestion des risques ESG, Approvisionnement, Durabilité de l'entreprise, Ressources humaines, Service juridique, Gestion des risques liés aux tiers et Gestion des risques liés aux crimes financiers, qui ont fourni leurs commentaires. Les entités visées ont également été invitées à transmettre leurs commentaires, le cas échéant. Les groupes de l'entreprise mentionnés ont des mandats mondiaux qui englobent les entités visées par le présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de La Banque Toronto-Dominion en son propre nom. Les conseils d'administration des filiales soumises aux exigences de déclaration des lois australienne et britannique ont approuvé le rapport et autorisé le chef de la direction du Groupe à le signer en leur nom.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ray', is positioned above the name of the signatory.

Raymond Chun, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD, le 25 février 2026
J'ai le pouvoir de lier La Banque Toronto-Dominion.